

Le secourisme à Paris

Autor(en): **Desforbes**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

suffire à leur transport. Il est plus aisé d'employer du bois de placage et de minces plaques de bois, semblables à celles dont se servent les cordonniers, pour faire des appareils plâtrés.

La provision d'eau est de première importance à l'ambulance. Aussi convient-il de s'installer à proximité d'une rivière, d'une source, d'un puits. La stérilisation de l'eau sera obtenue par ébullition, ou au moyen de substances chimiques.

La désinfection des mains du chirurgien ne peut se faire comme en temps de paix. Le temps et l'installation font défaut ; on sera obligé de renoncer aux quantités énormes d'eau bouillie, aux lavages à l'alcool, à l'alcoolé de savon et au sublimé. On se contentera du procédé utilisé en Chine par Wollbrecht et Perthes : une masse compacte, facilement transportable, composée de beurre de cacao et de 96 % d'alcool, dont on frotte énergiquement la peau au moyen d'une brosse. Après évaporation de l'alcool, le résidu de savon est assez minime pour ne point rendre les mains glissantes, ni attaquer les instruments. Terminaison de la toilette avec un morceau de gaze stérile dont on essuie les mains. On peut en plus employer un gant pour la pratique des opérations.

Aux postes de secours, le premier pansement sera très simple : protection par un tampon d'ouate trempé dans l'alcool, maintien par quelques tours de bande ; l'examen minutieux, les longues manœuvres, sont incompatibles avec l'encombrement. En général on évitera de nettoyer la peau dans les abords immédiats des orifices d'entrée et de sortie ; car le nettoyage parfait est inapplicable et le nettoyage incomplet ne sert à rien. Comme les germes secs de l'air sont moins dangereux que ceux contenus dans l'eau, il vaut mieux s'abstenir de mettre de l'eau en contact avec la plaie et conserver à ses abords leur

sécheresse. L'écoulement de sang par la plaie peut être considéré comme un moyen de défense naturel. Lorsque cet écoulement est arrêté par la compression, on recouvre d'un tampon de gaze maintenu par quelques tours de bandes. En cas de fractures, de plaies articulaires, les matériaux de pansement seront accumulés au niveau des orifices d'entrée et de sortie et le membre sera enveloppé d'ouate depuis l'extrémité jusqu'à sa racine. Quant à la contention, on l'obtiendra en se servant de bois de placage.

Le Secourisme à Paris

Je n'ai pas besoin de définir le mot « secourisme ». Il est d'ailleurs bien français, puisque l'échevin Pia, en 1772, organisait un service de « secouristes » à Paris. Ce n'est donc pas un nouveau venu, mais un revenant. Nous l'avons adopté, il y a dix ans, pour notre société, et le public, qui commence à le connaître, finira par l'aimer.

Est *secouriste* celui qui donne les premiers soins aux blessés ou aux malades, en attendant l'arrivée du médecin ; panser une plaie, immobiliser une fracture, arrêter une hémorrhagie, ranimer un noyé... c'est faire du secourisme. Jusqu'ici, la plupart des Sociétés de secours s'occupaient surtout de sauvetage et en particulier des accidents causés par le feu ou par l'eau. D'autres sociétés, formant le groupe de la *Croix-Rouge*, étaient organisées pour assister les blessés et les malades, en temps de guerre. Mais nous n'avons rien de semblable aux *Samaritains* allemands ou aux *Hospitaliers de Saint-Jean* d'Angleterre. Pour combler cette lacune, nous possédons maintenant la « Société des Secouristes français ».

Je vais essayer d'exposer ce qui a été fait à Paris, au point de vue des pre-

miers secours. Je résumerai d'abord l'histoire des *secours publics*, les efforts dans le passé et les résultats dans le présent. Je dirai ensuite quelques mots sur les *Sociétés de Secours* en France et à l'étranger. Je terminerai, en montrant le secourisme *tel qu'il est et tel qu'il devrait être*.

Historique

Le premier service de secours publics à Paris fut organisé par l'échevin *Pia*, qui créa en 1772, des postes de secours aux noyés. Avant lui, quelques savants s'étaient occupés de la question : *Liltré*, en 1719, *Petit*, en 1741, avaient fait des rapports à l'Académie des Sciences. *Réaumur*, en 1740, rédigeait un avis officiel « pour donner des secours à ceux qu'on croit noyés ». Mais c'est l'ancien pharmacien *Pia* qui eut l'honneur et le mérite d'installer pour la première fois, des postes de secours aux noyés. Il fit déposer dans les corps de garde, sur les bords de la Seine, des « boîtes-entrepôt » qui furent bientôt adoptées par les principales villes de France. Il rédigea de nombreuses instructions, publia des statistiques et des observations intéressantes, inventa des appareils et des méthodes. Inspectés et exercés par lui, les soldats et les gardiens des ports méritèrent le nom de « secouristes » qu'il leur donnait dans ses ouvrages.

Cette première organisation disparut au moment de la Révolution. Nous devons cependant signaler, à cette époque, la proposition de *Cadet de Veaux*, qui voulait établir des postes de secours aux blessés, comme celui qu'il avait installé à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Rappelons aussi que *Larrey* à l'armée du Rhin, créait les ambulances volantes qui ont transformé le service de santé militaire.

En 1802, le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine

était fondé, le service des secours publics prenait alors un nouvel essor, sous la direction de la Préfecture de Police. De 1815 à 1840, le docteur *Charles Marc*, chef de service, installait des boîtes de secours et des brancards dans les postes et les commissariats. Deux pavillons, pour les noyés, étaient construits à Grenelle et au Pont des Arts.

Son fils, le docteur *Jules Marc*, lui succédait ; de 1840 à 1860, il achevait la répartition des boîtes à pansement et des brancards. Pour les soins d'urgence, il obtenait le concours de médecins inscrits dans les postes de police. Mais ce fut surtout le docteur *Auguste Voisin* qui développa le service. Dans de nombreux rapports au Préfet de police, dans les discussions au Conseil d'hygiène et de salubrité, il essaya d'organiser des secours rapides aux noyés et aux blessés. Il parvint, en 1874, à faire édifier, sur les berges de la Seine et des canaux parisiens, des pavillons convenablement outillés pour le sauvetage et les premiers soins. Il fut moins heureux dans ses projets des secours sur la voie publique. Il voulut installer, dans les nouveaux postes de police, des salles pour hommes et pour femmes, des chambres de pansement avec lits, brancards, appareils et instruments, des écuries avec plusieurs chevaux et des remises pour voitures d'ambulances. Un système de poteaux avertisseurs, dans les principales rues, devait compléter cette organisation de « prompt secours ».

Malgré ses efforts, il n'y avait rien de changé depuis un siècle, lorsque le docteur *Nachtel*, en 1880, fit une communication à l'Académie de Médecine sur les ambulances urbaines de New-York, qu'il voulait installer à Paris. Le projet fut approuvé et renvoyé au Ministre de l'Intérieur, puis au Préfet de police et enfin au Conseil municipal ; dans ce long voyage, il s'égara. Devant l'indifférence ou l'hostilité des pouvoirs pu-

blics, le docteur Nachtel fit appel à l'initiative privée. Il fonda le Comité de « l'Œuvre des Ambulances urbaines », sous la présidence de Jules Simon. En 1887, le premier poste était installé à l'hôpital Saint-Louis ; un deuxième devait être créé à Beaujon, mais il y eut des conflits administratifs, le Conseil de surveillance de l'Assistance publique n'était pas favorable et le Comité demanda sa dissolution. En 1894, sur le rapport de *M. Strauss*, l'œuvre privée des ambulances urbaines devint un service municipal, rattaché à la Préfecture de la Seine.

Depuis cette époque, les ambulances urbaines, pour le transport des blessés, se sont développées et sont de plus en plus appréciées par la population parisienne. D'ailleurs, la question des secours d'urgence sur la voie publique a été souvent abordée au Conseil municipal ; elle a été discutée dans la presse politique et médicale. Elle est encore à l'ordre du jour. Il nous suffira de citer la leçon inaugurale du professeur *Terrier* à la Faculté de Médecine (novembre 1894), les articles si nombreux et si documentés du docteur *Marcel Baudouin*, les rapports de *Strauss* et de *Bourneville*, les articles de *Roussellet* et de *L. Gallet*. Mais il est temps d'achever cet historique pour résumer l'état actuel des secours publics à Paris.

(A suivre)

D^r DESFORGES,
Président du Comité Médical
des Secouristes français.

Préparatifs d'une opération à domicile.

Local. — Choisir la pièce la plus aérée, la plus éclairée ; la chauffer à une température de 22 à 25°.

Enlever les meubles et les objets inutiles, tels que : garniture de cheminée, statuettes, vases de fleurs, etc.

Étaler de vieux draps par terre.

Placer la table d'opérations en pleine lumière. S'il s'agit d'une intervention nocturne, suspendre une forte lampe au plafond, et placer d'autres lampes sur la cheminée pour éclairer la pièce et le champ opératoire.

Un seau de toilette sera placé sous le lit d'opérations, pour que le chirurgien puisse y jeter les compresses souillées au cours de l'intervention et y jeter les solutions à renouveler.

Une table surmontée de trois cuvettes sera disposée dans un des coins de la pièce. Chacune de ces cuvettes sera flambée et à demi remplie d'eau stérilisée. L'une servira au brossage et au savonnage des mains ; l'autre à leur rinçage. Dans la dernière, on jettera un paquet de sublimé, pour l'immersion des mains.

Deux autres tables plus petites, couvertes d'une serviette, seront placées de chaque côté du lit d'opération. L'une pour le chirurgien, portera une cuvette de sublimé, les instruments et des fils. L'autre, pour l'aide, portera une cuvette de sublimé, les compresses stérilisées.

Table d'opérations. — La table classique présente 0 m. 80 de haut, 1 m. 80 de long et 0 m. 55 de large. Tâcher de constituer une table à peu près semblable, soit à l'aide de deux tables de cabaret mises bout à bout, soit par une planche posée sur deux tréteaux. Matelasser cette table en la couvrant d'une couverture de laine pliée en deux. Étendre ensuite un drap propre, après avoir interposé une couche de papier, pour préserver la couverture.

En cas d'opération périnéale ou vaginale, une table de 1 mètre de long serait suffisante.

Linge. — Quelques serviettes pour essuyer le sang, recevoir les vomiturations. Quelques mouchoirs pour l'anesthésie. Des draps pour étaler sur le sol, couvrir le malade, etc. Des tabliers de